

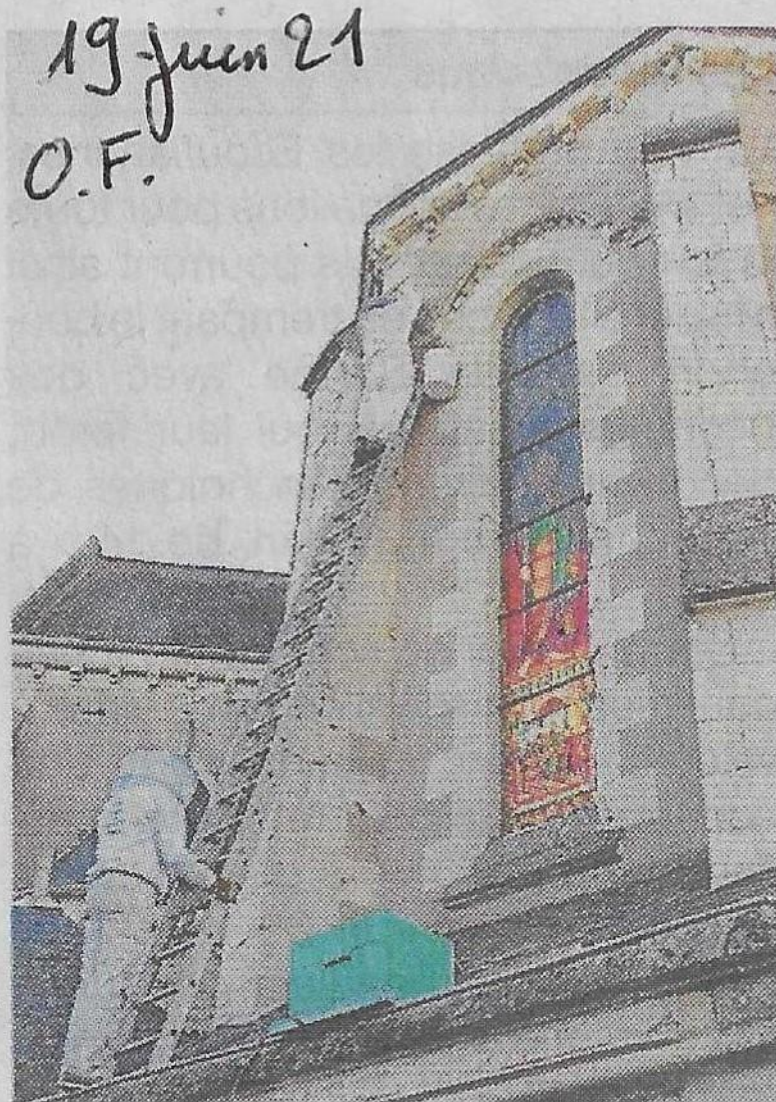
Longuenée-en-Anjou (La Membrolle-sur-Longuenée)

Des abeilles difficiles à déloger du mur de l'église !

Jeudi, Daniel Salé, président de l'Association des apiculteurs de Longuenée, a sollicité un de ses membres, l'apiculteur amateur Bertrand Peteers, pour récupérer quelques milliers d'abeilles qui avaient élu domicile sur un mur de l'église Saint-Martin à La Membrolle-sur-Longuenée, à une quinzaine de mètres de haut.

Renaud Dieutre, charpentier couvreur à Vern-d'Anjou, est venu avec ses échelles pour aider l'apiculteur. **« Il a été difficile de les déloger, raconte Bertrand Peteers. Malheureusement, la reine n'a pas souhaité se laisser prendre... »**

« C'est un endroit qui doit plaire aux abeilles : pratiquement tous les ans, à la même époque, elles arrivent en masse pour se réinstaller sur l'église, constate Daniel Salé. Les abeilles sont protégées et leur destruction est interdite, sauf situations à risque pour les passants. »



Mieux vaut ne pas avoir le vertige pour récupérer un essaim. PHOTO : OUEST-FRANCE

Association les apiculteurs de Longuenée, tél. 06 03 03 23 52.

LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENÉE

Un essaim d'abeilles sur le mur de l'église



Bertrand Peteers en haut de l'échelle tente de récupérer l'essaim.

CO. 17-juin 2021

L'apiculteur amateur Bertrand Peteers, de l'association Les Apiculteurs de Longuenée a été sollicité dimanche dernier, pour dompter les quelques milliers d'abeilles qui avaient élu domicile sur le mur de l'église Saint-Martin de La Membrolle-sur-Longuenée.

Pour atteindre l'essaim situé à une quinzaine de mètres de haut, Renaud Dieutre, charpentier couvreur à Vern-d'Anjou, est venu avec ses échelles pour aider l'apiculteur.

« Il a été difficile de les déloger, a déclaré Bertrand Peteers, malheureusement, la reine n'a pas souhaité se laisser prendre ».

C'est un endroit qui doit plaire aux abeilles, car pratiquement tous les ans à la même époque elles arrivent en masse pour se réinstaller sur l'église.

Il faut savoir que les abeilles sont protégées et leur destruction interdite. Sauf situations à risques pour les passants.